

LA DEMANDE DE FONDS SOCIAL LYCEEN

Ces aides concernent uniquement les lycéens qu'ils soient demi-pensionnaires ou internes.

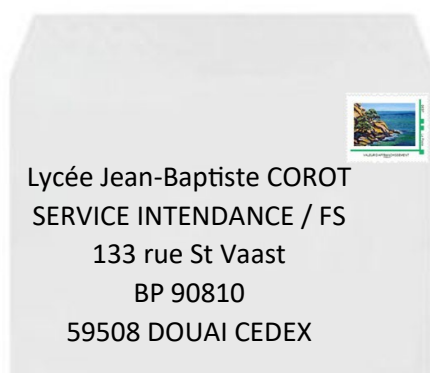
Les étudiants relèvent du CROUS

La demande d'aide du fonds social lycéen est une aide spécifique au lycée. Elle se base sur les revenus et la situation familiale.

Vous pouvez demander une aide pour la demi-pension, les voyages, les sorties, un abonnement théâtre...

Pour cela vous pouvez imprimer la demande dans « [FORMULAIRE FONDS SOCIAL A TELECHARGER](#) » et nous la retourner avec les pièces demandées soit :

- En déposant le dossier à l'Intendance
- En l'envoyant par courrier



Vous pouvez aussi demander un dossier à l'intendance si vous ne pouvez pas l'imprimer vous-même.

Les demandes sont annuelles

Le dossier complet est à nous rendre avant la date figurant sur le formulaire

Une commission se réunit ensuite afin de statuer sur les dossiers. Les demandes accordées ne seront effectives qu'à partir de la date de cette commission ; **il n'y a pas d'effet rétroactif.***

*Pour l'internat, l'aide concerne le forfait de l'année scolaire